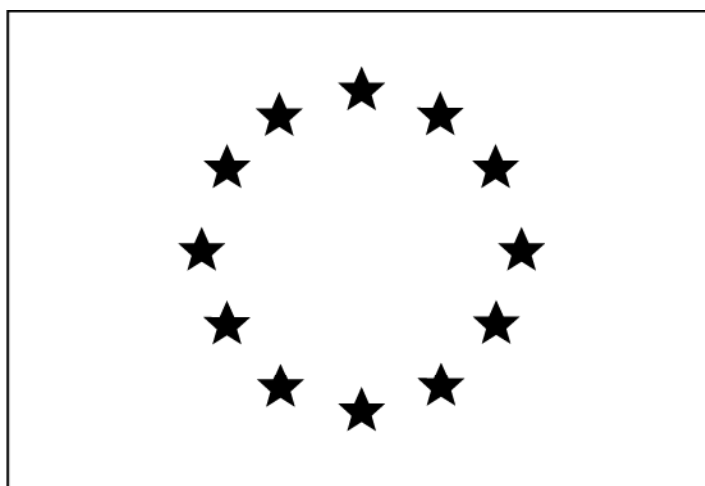


COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

**ILE DE LA REUNION
INTERREG III B - OCÉAN INDIEN**



**RAPPORT ANNUEL 2003
D'EXECUTION DU
DOCUP 2001 2006**

PREFECTURE DE LA REUNION - REGION REUNION - DEPARTEMENT DE LA REUNION



SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention | 4 |
| 2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2003..... | 12 |
| 2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2003..... | 12 |
| 2.1.1 Comités de programmation tenus en 2003 | 12 |
| 2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2003 | 12 |
| 2.2 Avancement des axes et mesures | 14 |
| 3. Exécution financière..... | 21 |
| 4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre, en 2003 | 23 |
| 5.1 Actions de suivi et d'évaluation | 23 |
| 5.2 Actions de contrôle financier | 23 |
| 5.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés | 23 |
| 5.4 Utilisation de l'assistance technique..... | 24 |
| 5.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention..... | 24 |
| 5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2003..... | 25 |
| 6. Etat d'avancement et de financement des grands projets et des subventions globales | 26 |



Rapport annuel d'exécution 2003

Approbation du Programme et du Complément de Programmation

Le Programme INTERREG III – B Océan Indien a été approuvé et signé par la Commission Européenne le 18 juillet 2002.

Après son adoption par le Comité National de Suivi de juillet 2002, le complément de programmation de La Réunion a été reçu par les services de la Commission Européenne le 18 octobre 2002. La Commission a estimé en date du 06 novembre 2002, après analyse, que le Complément de Programmation contenait tous les éléments requis par l'article 18.3 du règlement 1260/99, était conforme au programme qui en est la base, et comportait un plan de financement conforme au plan financier annexé à la décision de la Commission.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 37 du règlement (CE) n°1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales des fonds structurels, le rapport annuel d'exécution est présenté « *dans les 6 mois suivant la fin de chaque années civile entière de mise en œuvre* ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux évènements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'année 2003 a été marquée par la mise en place de l'ensemble des procédures de gestion et de contrôle. L'autorité de gestion a doté le programme d'une cellule animation. Par ailleurs, la programmation a débuté au cours du second semestre. Les débuts restent certes modestes, mais l'intérêt croissant des partenaires pour ce programme permet d'entrevoir une programmation 2004 beaucoup plus riche.

L'évaluation à mi-parcours, après mise en concurrence a été lancées en fin d'année, un prestataire a ainsi été identifié. Cependant, les résultats de l'évaluation à mi-parcours ne seront connus qu'au début du second semestre -2004.



1. Modification des conditions générales ayant une importance pour l'exécution de l'intervention : évolutions socio-économiques significatives, modifications des politiques nationales ou sectorielles, modifications du cadre de référence

1.1 La réforme constitutionnelle

La révision constitutionnelle du 28 Mars 2003 prévoit un cadre constitutionnel rénové pour l'ensemble des collectivités françaises : autonomie financière, droit de pétition, référendum décisionnel dans les champs de compétences locaux, reconnaissance d'un pouvoir réglementaire, principe de subsidiarité, interdiction de tutelles entre collectivités, expérimentations dans des domaines de compétences locales.

Le volet Outre-Mer de cette révision prévoit en outre un cadre constitutionnel avec des modalités d'évolution encadrées par des garanties démocratiques et il distingue les deux grands régimes législatifs pour l'Outre-Mer :

- le régime de l'identité législative de l'article 73 s'appliquant dans le cas de la Réunion: dans ce cadre, les lois et règlements sont applicables de plein droit, avec les adaptations nécessitées par les caractéristiques et contraintes particulières aux collectivités concernées selon une rédaction inspirée de l'article 299-2 du Traité;
- le régime de spécialité législative modulée et d'autonomie de l'article 74 : c'est la loi organique qui fixe le statut particulier de chaque collectivité et qui détermine quelles sont les lois qui s'y appliquent.

1.2 La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer :

Adoptée le 13 décembre 2000, la Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer a maintenu courant 2003 un ensemble de mesures économiques et sociales applicables aux départements d'outre-mer.

Sur le plan de l'action en direction des entreprises, cette loi comprend quatre dispositifs principaux qui se déclinent comme suit :

- un dispositif d'allègement des cotisations et contributions des employeurs et travailleurs indépendants dont l'objectif est de favoriser la création et le développement durable d'entreprises indépendantes, dans le commerce et l'artisanat ;
- une exonération de cotisations patronales de sécurité sociale destinée à dynamiser la croissance économique et la croissance de l'emploi salarié par un fort abaissement du coût du travail salarié dans les secteurs créateurs d'emplois ;
- un plan d'apurement des dettes des entreprises en difficulté, visant à assainir leur situation sociale et fiscale ;
- une aide à la création d'emplois en faveur des entreprises des départements d'outre-mer qui participent au désenclavement de l'économie en contribuant à la diversification de leurs débouchés commerciaux.



Au delà de ces dispositifs, l'année 2003 a aussi vu la poursuite du dispositif de congé-solidarité en faveur des salariés âgés de 55 ans ainsi que la poursuite du fonds de promotion des échanges, outil au service de la coopération régionale dans le domaine éducatif, culturel et sportif.

Au titre de l'année 2003, le bilan des interventions au titre de la LOOM s'établit comme suit :

| Interventions prévues au titre de la LOOM | Eléments de bilan 2003 |
|--|--|
| Apurement de dettes sociales | 1078 plans établis soit 36% des plans d'apurement de l'ensemble des DOM. 3 Meuros de dettes annulées soit 9% des montants annulés sur l'ensemble des DOM. |
| Apurement de dettes fiscales | Xxx plans établis soit x% des plans d'apurement de l'ensemble des DOM. xxx Meuros de dettes annulées soit x% des montants annulés sur l'ensemble des DOM. |
| Primes à la création | 6 entreprises agréées sur 7 pour l'ensemble des DOM avec 60 emplois créés sur un total de 100 dans l'ensemble des DOM. |
| Agréments dispositif soutien à l'investissement | xxx Meuros d'investissements concernés soit xx% des montants investis concernés sur l'ensemble des DOM. |
| Projet Initiative Jeune | 1674 projets soutenus (majoritairement en matière de mobilité) soit 42% des projets soutenus sur l'ensemble des DOM. |
| Congé solidarité | 290 salariés concernés soit 50% du nombre de salariés concernés sur l'ensemble des DOM. |
| Fonds d'échanges | xxx bénéficiaires soit xx% des bénéficiaires de l'ensemble des DOM. |

1.3 L'élaboration et la mise en œuvre de la Loi de Programme pour l'Outre-Mer (L.P.O.M):

Adoptée le 21 Juillet 2003, la Loi de Programme pour l'Outre-Mer a prévu un ensemble de mesures économiques et sociales à long terme applicables dans le long terme (15 ans) aux départements d'outre-mer. Ces mesures, qui visent à promouvoir un développement économique durable, s'articulent autour de trois axes :

- l'encouragement de la création d'emplois durables à travers un allègement renforcé de charges sociales pour les entreprises subissant plus particulièrement les contraintes liées à l'éloignement, à l'insularité et à un environnement régional où le coût du travail est bas. Ces mesures en faveur des entreprises sont complétées par



des mesures en faveur de l'insertion des jeunes (aides à l'embauche, simplifications administratives et reconnaissance des diplômes) ;

- la relance de l'investissement privé par un dispositif fiscal rénové au niveau de sa durée de validité (15 ans), des secteurs éligibles et plus particulièrement encouragés (hôtellerie, logement, énergies renouvelables, interventions en faveur des petites et très petites entreprises) ;

- le renforcement de la continuité territoriale entre les collectivités d'Outre-Mer et la Métropole avec, d'une part, un allègement des charges sociales pour les entreprises de transport aérien, maritime et fluvial qui desservent l'outre-mer et, d'autre part, un dispositif d'abaissement du coût des billets d'avion ;

Parmi les différentes interventions prévues au titre de la LPOM, le nouveau régime de défiscalisation ainsi que les dispositions relatives à l'emploi ont été approuvés par la Commission européenne le 11 Novembre 2003.

1.4 La réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte initialement perçue sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi du 17 juillet 1992, mise en application de la décision du Conseil de Décembre 1999, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à la Réunion.

Devant arriver à expiration le 31 Décembre 2002, les modalités de ce régime fiscal ont été prorogées d'un an par le Conseil. De nouvelles modalités ont été proposées par la France, à la Commission européenne visant à consolider ce dispositif sur une nouvelle période de quinze ans. Le 17 Décembre 2003, la Commission européenne s'est prononcée en faveur du maintien de ce régime pour une durée de 10 ans, le projet de décision étant en discussion au Conseil.

1.5 Un environnement de gestion plus stabilisé

L'année 2003 a été marquée par la pleine mise en œuvre des dispositions de simplification en matière de gestion des fonds structurels tant au niveau communautaire que national. Cette volonté s'est exprimée à tous les niveaux :

- au niveau communautaire, par la publication le 25 Avril 2003 de la Communication de la Commission C(2003) 1255 sur la simplification, la clarification, la coordination et la flexibilité de la gestion des politiques structurelles 2000-2006 ;
- au niveau national, par la mise en œuvre des mesures gouvernementales de simplification dont la déclinaison est rappelée au point 5-1-1 du présent rapport ;
- au plan local, Les procédures adoptées pour INTERREG prennent en compte ces simplifications.

Sur le plan de la gestion financière du programme, et compte tenu du faible nombre de projets, les difficultés de mobilisation de certaines contreparties nationales qui ont pu être constatées compte tenu des contraintes de gestion budgétaire au plan national, n'ont pas eu de conséquences sur le programme.



1.6 Données statistiques significatives

Données de base communes :

| Indicateur | Mesure | Référence |
|-----------------------------------|------------------|----------------|
| Population active (au sens BIT) : | 299 068 | 2002 |
| Hommes | 166 924 | |
| Femmes | 132 144 | |
| Taux de chômage (au sens BIT) : | 31% | 2002 |
| Hommes | 28,50% | |
| Femmes | 34,20% | |
| Moins de 25 ans | 51% | |
| Hommes | 46,2% | |
| Femmes | 56,9% | |
| PIB régional par habitant | 11 559 euros | 1999 |
| Solde migratoire | 1 800 personnes | moy. 1990 1999 |
| Accroissement naturel | 10 800 personnes | 2002 |
| Taux d'accroissement naturel | 14,6 pour mille | 2002 |
| Taux d'accroissement population | 17 pour mille | 2002 |
| Source : | TER 2003/2004 | |

Indicateurs de situation du DOCUP 2000 2006

Principaux indicateurs démographiques

| Indicateur | Mesure | Base DOCUP | | Rapport annuel 2003 | |
|-------------------------------------|----------|-------------|-----------|---------------------|-------------------|
| | | Situation | Référence | Situation | Référence |
| Taux accroissement de la population | TCAM en% | 1,8% par an | 1990-1999 | 1,7% par an | 1996-2002 (INSEE) |

Répartition de la population par âge et par sexe (nombre)

| | Base DOCUP (Données 1997) | | | | Rapport annuel 2003 (Estimation INSEE au 1/1/2004*) | | | |
|--------------|------------------------------|----------------|----------------|-------------|--|----------------|----------------|-------------|
| | Hommes | Femmes | Total | % | Hommes | Femmes | Total | % |
| 0-19 ans | 134 120 | 131 247 | 265 367 | 39% | 142 365 | 137 015 | 279 380 | 36% |
| 20-29 ans | 57 294 | 59 146 | 116 440 | 17% | 54 002 | 55 823 | 109 825 | 14% |
| 30-39 ans | 53 105 | 56 315 | 109 420 | 16% | 60 563 | 64 078 | 124 641 | 16% |
| 40-49 ans | 39 266 | 41 466 | 80 732 | 12% | 52 291 | 54 148 | 106 439 | 14% |
| 50-59 ans | 24 083 | 26 495 | 50 578 | 7% | 33 083 | 34 112 | 67 195 | 9% |
| > = 60 ans | 27 007 | 35 536 | 62 543 | 9% | 34 258 | 44 476 | 78 734 | 10% |
| Total | 334 875 | 350 205 | 685 080 | 100% | 376 562 | 389 652 | 766 214 | 100% |

* Estimation basée à la fois sur la population au RP 99 et les données d'état civil (naissances, décès) des années 1999 à 2003 avec l'hypothèse d'un prolongement pour les années 1999 à 2003 du comportement migratoire annuel moyen constaté sur la période 1990-1999.

Sur la période 1996-1999 le taux d'accroissement de la population se maintient à un niveau comparable à celui enregistré sur la décennie 1990-1999 : le solde migratoire étant resté stable (1700 personnes en moyenne par an) l'accroissement naturel contribue pour



l'essentiel à cette progression compte tenu du maintien du niveau de la natalité et d'une faible mortalité.

Principaux indicateurs Economiques

| | | Base DOCUP | | Rapport annuel 2003 | |
|--------------------------------|------------------------|------------|---------------|---------------------|--------------|
| Indicateur | Mesure | Situation | Référence | Situation | Référence |
| PIB par habitant | Euros courants | 9 803 | 1995 | 11 559 | 1999 |
| FBCF | MEur courants | 1 098 | 1995 | 1 523 | 1999 |
| | % du PIB | 17% | 1995 | 18,5 % | |
| Performance économique | PIB/(Cf+FBCF) | 77,2% | 1995 | 79,7 % | 1999 |
| <i>Production électrique*</i> | <i>Millions de Kwh</i> | 865,3 | 1998 | 1 942 | 2002 (IEDOM) |
| Trafic passagers aéroportuaire | Total | 1 463 549 | 1998 | 1 540 697 | 2003 |
| | Arrivées | 677 487 | | 770 483 | INSEE |
| | Départs | 674 651 | | 770 214 | |
| | Transit | 111 411 | | nc | |
| Trafic passagers portuaire | Croisières Inter iles | 28 985 | 1998 (départ) | 31 265 | 2003 INSEE |
| Frêt aérien | Tonnes | 22 330 | 1998 | 25 346 | 2003 |
| | Arrivées | 15 060 | | 18 124 | INSEE |
| | Transbordement | | | nc | |
| | Départs | 7 270 | | 7 422 | |
| Frêt portuaire | Milliers de tonnes | 3 065,2 | 1998 | 3 435 | 2003 |
| | Quantités débarq. | 2 597,3 | | | INSEE |
| | Quantités embarq. | 467,9 | | | |

* production électrique totale y compris bagasse charbon : en 1998, prise en compte seulement de la production EDF.

En 1999, le PIB par habitant s'établit à hauteur de 11 559 euros soit une progression de 5,5% par rapport à 1998 (et 18% par rapport à 1995) : il représente 51% de son équivalent au niveau national (à peine plus qu'en 1993). La croissance du PIB s'est sensiblement accélérée en 1999 (+7,3% en valeur) toujours soutenu par la consommation qui contribue pour 6,6 points à son évolution. L'investissement reste également très dynamique contribuant pour 2,3 points à cette évolution.

La production électrique est en progression sensible sur la période 1998/2002 même si l'accroissement entre 2002 et 2001 se révèle moins important que sur les 3 années précédentes. En rupture avec les années précédentes, les énergies renouvelables d'origine locale ont vu leur part progresser en 2002 après 5 années de baisse (44% en 2002 contre 40% en 2001). Cette évolution résulte d'une reprise de la production hydraulique (+4 points) et d'un tassement de la production d'énergie à partir du charbon (source rapport IEDOM 2002).

L'évolution de l'activité aéroportuaire en terme de passagers a globalement progressé de entre 1998 et 2003. En dépit d'une légère reprise du trafic passagers par rapport à 2001 (masquée par la forte baisse du transit), l'année 2002 a été marquée par les incertitudes persistantes dans la desserte Nord Sud. L'année 2003 enregistre 1 540 697 passagers ce qui lui permet de s'approcher du record atteint en 2000 (1 546 390 passagers).

Après la forte progression en 2000, le fret aérien a connu une croissance moins soutenue en 2001 et 2002 du fait d'une diminution des quantités embarquées qui retrouvent quasiment le



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2003

niveau de 1998. En 2003 les quantités embarquées continuent de diminuer ; il faut noter également la diminution du fret à l'import (-4% par rapport à 2002) : évolution en rupture par rapport à une hausse régulière sur la période récente.

Principaux indicateurs Emploi

| | | Base DOCUP | | Rapport annuel 2003 | |
|--|-------------------------------|----------------|--------------------|---------------------|-------------------------------|
| Indicateur | Mesure | Situation | Année de référence | Situation | Année de référence |
| Population active | Total | 268 431 | 1998 | 299 068 | 2002 (TER) |
| | Hommes | 152 656 | | 166 924 | |
| | % | 57% | | 56% | |
| | Femmes | 115 775 | | 132 144 | |
| | % | 43% | | 44% | |
| Pop. active occupée | Total | 167 262 | 1998 | 206 307 | 2002 (TER) |
| | Hommes | 98 824 | | 119 377 | |
| | % | 59% | | 58% | |
| | Femmes | 68 438 | | 86 930 | |
| | % | 41% | | 42% | |
| Pop. active chômage | Total | 101 169 | 1998 | 92 761 | 2002 |
| | Hommes | 53 832 | | 47 547 | |
| | % | 53% | | 51% | |
| | Femmes | 47 337 | | 45 214 | |
| | % | 47% | | 49% | |
| Pop. active occupée secteur marchand | Total % pop active occupée | 105 020 63% | 1998 | X | |
| Pop. active occupée secteur non marchand | Total % pop act occupée | 62 242 37% | 1998 | X | |
| Emplois créés Dont femmes | Total | 1 470 | 1997-98 | X | |
| | Total | 838 | | | |
| | % total empl créés | 57% | | | |
| Demand. emplois en fin de mois (cat 1) | Total | 97 663 | août-99 | 70 523 | 12/2003 DTEFP SEPES |
| | Hommes | 53 499 | | 41 603 | |
| | % | 55% | | 59% | |
| | Femmes | 44 164 | | 28 920 | |
| | % | 45% | | 41% | |
| Demand. emplois longue durée | Total | 45 585 | août-99 | 27 965 | 12/2003 DTEFP SEPES |
| | % | 47% | | 40% | |
| | Hommes | 25 590 | | 17 786 | |
| | % tot hom. | 48% | | 43% | |
| Femmes | 19 995 | 10 179 | | 35% | |
| | % tot fem. | 45% | | | |
| Demand. emplois - de 25 ans | Total | 21 303 | août-99 | 15 905 | 12/2003 DTEFP |
| | % | 22% | | 23% | |



| | | | | |
|--------|------------|--------|-------|-------|
| Hommes | Nombre | 10 336 | 8 380 | SEPES |
| | % tot hom. | 19% | | |
| Femmes | Nombre | 10 967 | 7 525 | |
| | % tot fem. | 25% | | |

La population active s'accroît : en moyenne annuelle sur la période 1990-1997 l'accroissement de la population active avait ainsi été estimé à 7 700 personnes dont 5 800 résultant de l'évolution démographique et 1900 de l'augmentation du taux d'activité : cette tendance se confirme entre 1998 (base DOCUP) et 2002 ; il faut noter que ce taux d'activité progresse plus vite pour les femmes que pour les hommes.

La Diminution des DEFM (Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois) continue pour la quatrième année consécutive ; cette diminution touche toutes les tranches d'âge mais profite plus aux femmes qu'aux hommes.

Le taux de chômage, au sens du BIT, bien qu'en régression demeure au niveau le plus élevé des régions européennes.

Les demandeurs d'emploi de longue durée sont en nette diminution sur la période de référence comme les demandeurs d'emplois de moins de 25 ans : là encore sur ces deux indicateurs les femmes bénéficient plus de cette amélioration.

Principaux indicateurs Environnement

| Indicateur | Mesure | Base DOCUP | | Rapport annuel 2003 | |
|---|---------------------|------------|-----------|---------------------|-----------------|
| | | Situation | Référence | Situation | Référence |
| Superficie protégée (classification UICN) | % superficie totale | 7% | 1997 | 8,3 % | 12/03 (DIREN) |
| Consommation d'électricité | kwh par hab. | 1 910 | 1997 | 2 208 | 2000 (TER 02/3) |
| Déchets ménagers | Kg par habitant | 290 | 1997 | 390 | 2002 (TER) |

La consommation d'électricité par habitant progresse de 7 à 8% : elle est à rapprocher du taux d'équipement des ménages en biens durables et à la croissance du nombre de ménages.

Plus de 290 000 tonnes de déchets ménagers ont été produits en 2002, soit 40 000 tonnes de plus par rapport au dernier bilan effectué en 2000. Le changement des habitudes de consommation et des modes de vie explique cette forte augmentation, de 8% par an, alors que la population ne s'accroît que de 1,7%. La collecte sélective a progressivement été mise en place : au 30 juin 2003 la collecte des emballages ménagers, des journaux, des magazines ou du verre, sous forme de bac roulant ou de bornes d'apport volontaire, concerne plus des 2/3 de la population.

Principaux indicateurs Enseignement Formation

| Indicateur | Mesure | Base DOCUP | | Rapport annuel 2003 | |
|--|-------------|------------|-----------|--------------------------------|---------------------|
| | | Situation | Référence | Situation | Référence |
| Sorties du second degré de l'Education Nationale par niveaux | Niveau VI | 2,4% | 1998 | 15,40% (Pour les 2 niveaux) | 2001* (Rectorat) |
| | Niveau Vbis | 15,1% | | | |
| | Niveau V | 30,3% | | | |
| | Niveau IV | 52,2% | | | |
| | | | | 33% | |
| | | | | 56,60% | |



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2003

| | | | | | |
|---|--------|-------|---------------------|---------|-------------------------|
| Effectifs enseignement supérieur / population des 20-24 ans | % | 21% | 98-99 (98-99/97) | 25,49 % | 02-03 (02-03/déc 03) |
| Demandeurs emploi en formation/demandeurs emplois | % | | | | |
| Stages de formation | Nombre | | 1998 | | 2002 |
| - formations adultes* | | 4 248 | | 10 218 | carif oref |
| - formations alternées jeunes* | | 6 869 | | 3 705 | carif oref |
| - apprentis | | 3 190 | | 3 566 | TER 2003/4 |
| Illettrisme (% pop 16 – 66 ans) | % | 12 % | 1996 | X | |

Pour 2002, l'indicateur stages de formation recouvre :

- pour les formations adultes : SIFE, PRFP, Stages FPA, RMI, FNE, Illettrisme
- pour les formations alternées des jeunes : Actions jeunes, PIL, TRACE. Hors Contrats d'apprentissage

Les effectifs de l'enseignement supérieur sont en augmentation de 3,57% entre la session 2001/2002 (14 718) et la session 2002/2003 (15 244) ; rapporté à la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur le taux obtenu (25,49% contre 21% en 1999) met en évidence l'amélioration du niveau de formation des jeunes réunionnais.

Le nombre d'apprentis recensé sur la session 2002/2003 est en légère diminution par rapport à la session précédente ce tassement concernant quasiment tous les diplômes préparés (à l'exception des CAP) ; parmi les spécialités de formation proposées aux apprentis de la Réunion celles relevant du domaine de la production regroupent près des deux tiers des apprentis. Les filles ne représentent que 26% des effectifs, toutefois leur part varie fortement en fonction du niveau de formation : elles représentent 18% des effectifs de niveau V mais elles sont 53% à préparer un diplôme de niveau III.



2. Etat d'avancement des différents axes prioritaires et des mesures au 31/12/2003.

2.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2003.

2.1.1 Comités de « programmation » tenus en 2003 :

Les premiers Comités Local de Suivi, ou comités de programmation, du programme ont débuté en 2003. Il faut, cependant, noter que les premiers dossiers programmés ont été présentés au cours du second semestre.

Comité Local de Suivi du 28 février 2003

Au cours de ce comité « restreint », la piste d'audit a été agréée par les partenaires. Ce document décrit les différentes étapes du parcours d'un dossier et les personnes responsables.

Comité Local de Suivi du 02 juillet 2003

Les partenaires ont agréé 16 cadres d'intervention concernant 5 mesures du programme INTERREG III B. Ces cadres précisent les conditions d'éligibilité des projets aux dites mesures.

Comité Local de Suivi du 03 septembre 2003

Les premiers dossiers programmés ont été présentés au cours de cette réunion. Il s'agit d'une mission d'expertise du CARIF-OREF À Madagascar au titre de la sous-mesure 1.2.2- « expertise en matière de formation ». Le second dossier concerne la participation de l'animatrice du programme au séminaire organisé par la DATAR sur le logiciel PRESAGE.

Comité Local de Suivi du 09 décembre 2003

A cette occasion, le Comité a émis un avis favorable sur le guide de gestion du programme, et notamment sur les différents documents types qui seront utilisés pour la gestion des dossiers.

Par ailleurs, 3 projets ont été agréés dont deux sur la mesure 1.3.1-« Centre d'Intelligence Économique » et 1 au titre de la mesure 1.1.4-« Séminaire dans le domaine maritime ».

2.1.2 Comités de Suivi tenus en 2003 :

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'Etat (monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Monsieur le Président ou son représentant).

Deux Comités de Suivi se sont tenus en 2003.



Comité de Suivi de juin 2003

Après examen, le Comité :

- Approuve sans remarques particulières du rapport annuel 2002 d'exécution du programme INTERREG III B 2001 2006, en préalable à son envoi à la Commission Européenne par l'autorité de gestion ;
- Prend acte du niveau d'avancement du programme au 31/05/2003.

Comité de Suivi d'octobre 2003

Après examen, le Comité :

- Approuve sans remarques particulières le cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours du programme INTERREG III B ;
- Prend acte du niveau d'avancement du programme au 30/09/2003 ;
- Prend acte des projets en cours d'instruction.



Mesure 1.1

Environnement et cadre de vie

Objectif de la mesure :

La région Océan Indien présente de vastes étendues naturelles, tant terrestres que maritimes, des espèces animales et végétales rares. En outre, la préservation de la qualité de vie de la population passe aussi par un accès plus aisé aux soins médicaux.

Descriptif synthétique :

Cette mesure servira notamment à promouvoir, au plan régional, le développement de politiques coordonnées dans le domaine de l'environnement et de la santé qui prennent en compte aussi les problèmes de transport et d'énergie.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

| Indicateurs clés pour la mesure : | Programmé en 2003 |
|---|-------------------|
| Montant FEDER programmé en 2003 | 7 883,99 € |
| Taux de programmation FEDER par rapport à 2003 | 0,93 % |
| Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006 | 0,16 % |
| Nombre de projets | 1 |

Un dossier a été programmé, en fin d'année, au titre de cette mesure. Il s'agit de la participation du Comité des Pêches local à un séminaire sur l'avenir de la pêche palangrière. L'objectif de cette mission était de mettre en commun les moyens des deux îles pour que les expertises, réalisées par les organismes scientifiques, profitent au développement et à la diversification de l'activité palangrière.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Aucune déclaration de dépenses n'a été présentée à la Commission en 2003 au titre de la mesure.



Mesure 1.2

Ouverture en matière d'éducation, de formation et d'insertion

Objectif de la mesure :

L'espace Océan Indien présente de grandes disparités dans les domaines de la formation, l'éducation et l'insertion. Il s'agit donc de soutenir des échanges d'expériences et de faire bénéficier de formations les populations des régions les moins favorisées.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise notamment à améliorer l'employabilité des jeunes réunionnais et de leurs homologues de la région mais aussi à encourager les partenariats au niveau des organismes de formation.

Cette mesure interviendra pour soutenir des projets liés à la formation, l'insertion, l'échange d'expérience et l'éducation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2002 :

| Indicateurs clés pour la mesure : | Programmé en 2003 |
|---|-------------------|
| Montant FEDER programmé en 2003 | 1 168,95 € |
| Taux de programmation FEDER par rapport à 2003 | 0,14 % |
| Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006 | 0,02 % |
| Nombre de projets | 1 |

Une mission d'expertise, de différents organismes de formation, menée par le CARIF OREF s'est déplacée à Madagascar afin de rencontrer les autorités locales et clarifier les besoins de la Grande Ile et les possibilités de collaborations à venir.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Aucune déclaration de dépenses n'a été présentée à la Commission en 2003 au titre de la mesure.

Néanmoins, les dépenses liées au dossier de mission à Madagascar ont été intégrées au sein de l'appel de fonds, effectué en janvier 2004, permettant de justifier l'avance de 7%.



Mesure 1.3

Appui à un développement économique intégré

Objectif de la mesure :

Le désenclavement économique de La Réunion passe par une meilleure connaissance de son environnement et particulièrement des économies ainsi que des opportunités des pays de la zone ce qui nécessite à la fois une technicité et une forte implication. Favoriser la mise en place d'échanges, de partenariats entre entreprises réunionnaises et de la zone devrait permettre la création de nouveaux horizons.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à favoriser les contacts des partenaires socio-économiques de La Réunion avec leurs homologues des pays de la zone. Il s'agit de soutenir toute action permettant au tissu économique réunionnais de s'ouvrir sur les marchés extérieurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

| Indicateurs clés pour la mesure : | Programmé en 2003 |
|---|-------------------|
| Montant FEDER programmé en 2003 | 17 872,50 € |
| Taux de programmation FEDER par rapport à 2003 | 2,11 % |
| Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006 | 0,36 % |
| Nombre de projets | 2 |

En fin d'année, deux dossiers portés par le Centre d'Intelligence Économique ont été programmés au titre de cette mesure. Il s'agit de :

- Un portail d'informations sur l'Océan Indien ;
- L'organisation d'un séminaire sur l'intelligence économique dans la zone.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Aucune déclaration de dépenses n'a été présentée à la Commission en 2003 au titre de la mesure.



Mesure 1.4

Renforcement des liens avec l'environnement régional

Objectif de la mesure :

Le développement de La Réunion dans la zone se heurte en partie à la méconnaissance de notre île dans les pays voisins ce qui constitue un frein à l'intégration de notre île au sein de la zone Océan Indien.

Il apparaît important de favoriser un rapprochement entre La Réunion et ses voisins sur tous les plans, notamment économique, social et culturel, afin d'établir une confiance mutuelle et de resserrer les liens déjà existants.

Descriptif synthétique :

Cette mesure soutiendra les actions visant à établir des relations durables et privilégiées entre La Réunion et les pays de la zone sur les plans économique, culturel et social ou même institutionnel.

Il s'agira d'aider à la réalisation des projets d'opérateurs locaux qui permettront de diffuser l'image de La Réunion dans les pays voisins, ou qui donneront l'occasion aux Réunionnais de mieux connaître leur environnement dans l'océan indien.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

| Indicateurs clés pour la mesure : | Programmé en 2003 |
|---|-------------------|
| Montant FEDER programmé en 2003 | 0,00 € |
| Taux de programmation FEDER par rapport à 2003 | 0,0 % |
| Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006 | 0,00 % |
| Nombre de projets | 0 |

Au titre de cette mesure, aucun dossier n'a été programmé en 2003.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Aucune déclaration de dépenses n'a été présentée à la Commission en 2003 au titre de la mesure.

L'absence de programmation ne correspond pas, néanmoins, à l'absence de démarrage de projets.



Mesure 1.5

Pôles de compétence à vocation régionale

Objectif de la mesure :

D'une manière générale, le potentiel de savoir faire que peut offrir la Réunion en matière de coopération dans le domaine de la recherche est encore insuffisamment connu de nombreux pays, notamment ceux de la zone, parce que cette offre n'est pas encore structurée et que sa promotion n'est pas activement assurée.

L'objectif de cette mesure est, d'une part, d'organiser et de structurer cette offre et, d'autre part, de la promouvoir auprès des pays qui pourraient ainsi profiter de l'expertise réunionnaise dans de nombreuses actions, notamment l'agro-alimentaire et l'aquaculture.

Descriptif synthétique :

A partir des centres de recherche existants, il s'agit de développer toutes les activités permettant de structurer et valoriser l'offre réunionnaise en matière de recherche dans la zone Océan Indien en renforçant le dispositif interrégional de valorisation et de soutien à l'innovation. Il s'agit de faciliter les échanges avec les chercheurs des pays de la zone.

Éléments de programmation pour l'année civile 2002 :

| Indicateurs clés pour la mesure : | Programmé en 2003 |
|---|-------------------|
| Montant FEDER programmé en 2003 | 0,00 € |
| Taux de programmation FEDER par rapport à 2003 | 0,0 % |
| Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006 | 0,00 % |
| Nombre de projets | 0 |

Au titre de cette mesure, aucun dossier n'a été programmé en 2003.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Aucune déclaration de dépenses n'a été présentée à la Commission en 2003 au titre de la mesure.

L'absence de programmation ne correspond pas, néanmoins, à l'absence de démarrage de projets.



Mesure 1.6

Coopération avec les régions ultrapériphériques

Objectif de la mesure :

Cette mesure vise à couvrir tous les secteurs potentiels d'échange et de coopération entre les régions ultrapériphériques permettant d'identifier des pistes de développement prenant en compte les difficultés communes qu'elles rencontrent.

Descriptif synthétique :

Les actions soutenues permettront de favoriser le transfert d'expérience et la préparation de projets communs dans les domaines les plus variés (culture, recherche, développement économique...)

Il s'agit également d'encourager la mise en place de groupements appropriés s'appuyant sur les organisations professionnelles par l'intermédiaire notamment de mise en réseaux des acteurs.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

| Indicateurs clés pour la mesure : | Programmé en 2003 |
|---|-------------------|
| Montant FEDER programmé en 2003 | 0,00 € |
| Taux de programmation FEDER par rapport à 2003 | 0,0 % |
| Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006 | 0,00 % |
| Nombre de projets | 0 |

Au titre de cette mesure, aucun dossier n'a été programmé en 2003.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Aucune déclaration de dépenses n'a été présentée à la Commission en 2003 au titre de la mesure.

L'absence de programmation ne correspond pas, néanmoins, à l'absence de démarrage de projets.



Mesure 2.1

Assistance technique

Objectif de la mesure :

L'assistance technique au programme se verra mobilisée pour appuyer l'autorité de gestion, l'autorité de paiement et leurs partenaires – sous toute forme nécessaire - dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi, le contrôle et la publicité concernant le programme, les fonds structurels et, en lien avec l'Europe et les Politiques Communautaires.

Descriptif synthétique :

Cette mesure vise à financer toute action destinée à améliorer les conditions de déroulement du programme. Il s'agit d'accompagner les structures et actions de mise en œuvre, de suivi, de gestion, d'animation, d'évaluation, de contrôle et de communication de la programmation.

Éléments de programmation pour l'année civile 2003 :

| Indicateurs clés pour la mesure : | Programmé en 2003 |
|---|-------------------|
| Montant FEDER programmé en 2003 | 1 197,80 € |
| Taux de programmation FEDER par rapport à 2003 | 0,14 % |
| Taux de programmation FEDER par rapport au programme 2001 -2006 | 0,002 % |
| Nombre de projets | 1 |

Au titre de cette mesure, un dossier a été programmé au cours de l'année 2003. Il s'agissait de la participation de l'animatrice du programme au séminaire organisé par la DATAR sur le logiciel PRESAGE.

Éléments pris en compte dans une déclaration de dépenses en 2003 :

Aucune déclaration de dépenses n'a été présentée à la Commission en 2003 au titre de la mesure.

Néanmoins, les dépenses liées au dossier de mission à Madagascar ont été intégrées au sein de l'appel de fonds, effectué en janvier 2004, permettant de justifier l'avance de 7%.



3. Exécution financière

Au 31 décembre 2003, aucune déclaration de dépenses n'a été faite auprès des services de la Commission. Cependant, deux dossiers ont fait l'objet de paiement à partir de l'avance de 7% du programme, pour un montant de 7 821,80 € de FEDER.

L'appel de fonds permettant de justifier le versement de l'avance a été adressé à la Commission en janvier 2004, tout en respectant le délai de 18 mois inscrit dans le règlement 1260/1999.

| En euros | Dépenses UE Prévues | Dépenses UE engagées comm. | | Dépenses UE déclarées | |
|-------------------------------|------------------------|----------------------------|--------|-----------------------|----|
| | | Montant | % | Montant | % |
| AXE 1 : Coopération régionale | 812 751 | 115 783.49 | 14.25% | 0.00 | 0% |
| Mesure 1.1 | 141 908 | 7 883.99 | 5.56% | 0.00 | 0% |
| Mesure 1.2 | 141 731 | 6 624.00 | 4.67% | 0.00 | 0% |
| Mesure 1.3 | 150 452 | 101 275.50 | 67.33% | 0.00 | 0% |
| Mesure 1.4 | 158 950 | 0.00 | 0% | 0.00 | 0% |
| Mesure 1.5 | 170 300 | 0.00 | 0% | 0.00 | 0% |
| Mesure 1.6 | 49 440 | 0.00 | 0% | 0.00 | 0% |
| AXE 2 : Assistance technique | 34 000 | 1 197.80 | 3.52% | 0.00 | 0% |
| Mesure 2.1 | 34 000 | 1 197.8 | 3.52% | 0.00 | 0% |

Répartition par domaine d'intervention (domaines définis en annexe IV du règlement (CE) n°438/2001 de la Commission du 2 mars 2001)

| | | | Répartition prévue | Répartition sur la programmation 2001-2003 | Répartition sur le montant engagé au 31/12/2003 |
|-----|-----|--|--------------------|--|---|
| 1.1 | 323 | Services et applications pour le citoyen (santé, administration...) | 30% | 0% | 0% |
| | 332 | Énergies renouvelables | 17,5% | 0% | 0% |
| | 353 | Protection, amélioration et régénération du milieu naturel | 35% | 100% | 100% |
| | 315 | Ports | 17,5% | 0% | 0% |
| 1.2 | 23 | Développement de l'éducation et de la formation professionnelle non liée à un secteur spécifique | 62,52% | 100% | 100% |
| | 113 | Formation professionnelle spécifique à l'agriculture | 12,5% | 0% | 0% |
| | 13 | Promotion de l'adaptation et du développement des zones rurales | 24,98% | 0% | 0% |
| 1.3 | 163 | Services de conseils aux entreprises | 50% | 37,56% | 37,56% |
| | 167 | Formation professionnelle spécifique aux PME et à l'artisanat | 33,34% | 62,44% | 62,44% |
| | 322 | Technologies de l'information et de communication | 16,66% | 0% | 0% |
| 1.4 | 354 | Valorisation du patrimoine culturel | 45% | 0% | 0% |
| | 172 | Investissements immatériels | 55% | 0% | 0% |



Ile de La Réunion – INTERREG III B 2001-2006
RAPPORT ANNUEL 2003

| | | Répartition prévue | Répartition sur la programmation 2001-2003 | Répartition sur le montant engagé au 31/12/2003 |
|-----|-----|---|--|---|
| 1.5 | 181 | Projets de recherche dans les universités et instituts de recherche | 49,75% | 0% |
| | 144 | Aquaculture | 18,25% | 0% |
| | 183 | Infrastructures et RDTI | 32% | 0% |
| 1.6 | 353 | Protection, amélioration et régénération du milieu naturel | 33% | 0% |
| | 332 | Énergies renouvelables | 42% | 0% |
| | 18 | Recherche, développement technologique et innovation | 25% | 0% |
| 2.1 | 41 | Assistance technique | 100% | 100% |

Les éléments présentés sur ce tableau prennent en compte les actions engagées en 2003 et permettent de les comparer par rapport aux actions programmées sur la période 2001-2003 et par rapport à la répartition prévue pour 2000-2006. Un certain décalage existe entre le pourcentage prévu et celui programmé, mais il devrait s'estomper progressivement lorsque toutes les opérations programmées seront engagées. Par ailleurs, l'ensemble des dossiers engagés l'ayant été en 2003, il est normal que les répartitions sur la période 2001-2003 et pour 2003 soient identiques.



4. Dispositions prises par l'autorité de gestion et le comité de suivi pour assurer la qualité et l'efficacité de mise en œuvre en 2003

4.1 Actions de suivi et d'évaluation

Si l'année 2002 a été marquée par la mise en place des documents de programmation d'INTERREG III B, 2003 a surtout concerné l'élaboration des documents et des procédures de suivi des opérations.

La piste d'audit, détaillant les différentes phases d'un dossier de l'instruction au paiement, a été agréée en comité local de suivi du mois de février.

Une convention liant le Conseil Régional, autorité de gestion du programme, et la Caisse de Dépôts et Consignations, autorité de paiement, a été signée en date du 10 juillet 2003. ce document définit les relations entre les deux parties dans le cadre de la gestion du programme.

Les principaux cadres d'intervention ont été également agréés en CLS de juillet 2003. Cela offre un cadre clair, aux bénéficiaires potentiels, déclinant les conditions pour qu'un projet soit éligible au programme.

Par ailleurs, le guide de gestion a fait l'objet d'un avis favorable du CLS de décembre 2003. Les différents documents types (engagement, certificat de solde, rapport d'instruction...) ont été approuvés par les partenaires à cette occasion.

En matière d'évaluation, le cahier des charges de l'évaluation à mi-parcours a été présenté aux membres du Comité de Suivi qui s'est tenu en octobre 2003. En raison des délais inhérents aux procédures de mise en concurrence, l'étude n'a pu être lancée avant la fin de l'année. Cependant, un prestataire a été identifié, dont les travaux débiteront dès le mois de janvier 2004 pour aboutir à la présentation d'un rapport final au début du second trimestre.

4.2 Actions de contrôle financier

Plusieurs types de contrôle ont été prévus :

1- Les contrôles de service fait

Des certificats de service fait ont été établis sur les 2 dossiers soldés.

2- Les contrôles « Qualité-Gestion »

Les contrôles Qualité-Gestion ont été prévus et décrits dans une fiche annexée au guide de gestion du programme

Etant donné le faible nombre de dossiers soldés, les contrôles Qualité-Gestion seront mis en œuvre en 2004.

3- Les contrôles par sondage 5%

Les contrôles par sondage sont mis en œuvre par la Cellule Audit et Contrôle du Régional, rattachée à la Direction Générale des Services. La Cellule Audit et Contrôle est dotée d'un manuel de procédure interne.

En octobre 2003, la Cellule Audit et Contrôle a établi une note méthodologique sur l'élaboration du plan de contrôle 5%. Cette note méthodologique sera suivie d'un plan de contrôle pluriannuel glissant (non nominatif). Ce plan de contrôle pluriannuel sera déterminé dès qu'un nombre significatif d'opérations aura été programmé, probablement fin 2004.



Vu le faible nombre de dossiers soldés, fin 2003, les contrôles de type 5% débuteront au 2ème semestre 2004, en fonction de l'état d'avancement de la programmation.

Cette année a également été marquée par le passage, en novembre 2003, de la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC), organisme article 15 (règlement 438/2001) du programme.

4.3 Synthèse des principaux problèmes rencontrés

Le PIC INTERREG III B, espace Océan Indien a été confronté à plusieurs facteurs qui ont complexifié sa mise en œuvre :

- le programme qui a débuté en 2003, avait impliqué les différents acteurs à la fin de l'année 2000 (phase de consultation). De nombreuses propositions de projets avaient ainsi émergé, à cette période.
En 2003, un travail de relance des porteurs de projet initiaux a été nécessaire (et qui devra se poursuivre), débouchant en 2004 sur des demandes de financement (pôles de compétences, CAH,...)
- La Réunion bénéficie, pour la première fois de ce programme qu'il a fallu intégrer aux autres dispositifs existant en matière de coopération régionale : fonds propres des collectivités, fonds de coopération régionale, mesure E4 du DOCUP...
- La Réunion est la seule région communautaire concernée par ce programme. La coopération se fait donc essentiellement avec des Etats, et non avec des régions, comme pour les autres INTERREG III B.

4.4 Utilisation de l'assistance technique

Un seul projet a été financé au titre de l'assistance technique durant l'année 2003. Il s'agit de la participation de l'animatrice du programme au séminaire organisé par la DATAR. Le sujet de la réunion était la présentation du logiciel PRESAGE adapté au suivi des programmes communautaires de coopération (Interreg et Urbact).

On notera néanmoins que le séminaire annuel organisé par la Commission, qui s'est déroulée en Mai 2003 a permis une présentation du programme et un échange d'expérience sur ce thème.

4.5 Mesures prises pour assurer la publicité de l'intervention

Au cours de cette année, les procédures de gestion et de suivi du programme se sont peu à peu mises en place. Ainsi, la programmation n'a vraiment débuté qu'en septembre.

Les mesures de publicité entreprises en 2003 ont été relativement modestes. Il s'est agi de rencontrer certains bénéficiaires potentiels pour leur apporter les informations sur les possibilités de financement offertes par INTERREG III B. Ces démarches ont été assez efficaces dans la mesure où la plupart des dossiers engagés en 2003 concernent ce type de porteurs de projet.

Une conférence de presse a été organisée lors de la séance de signature de la convention liant l'autorité de gestion et l'autorité de paiement. Cela a permis de lancer le programme de manière officielle et de profiter de la présence de journalistes pour donner plus d'ampleur à cette signature. A cette occasion, une insistance particulière a été donnée à la complémentarité entre le programme Objectif 1 et INTERREG III B.



Par ailleurs, un appel à projet a été lancé au mois de décembre sur la mesure « 1.5 – Pôles de compétences à vocation régionale » par le service instructeur auprès de l'ensemble des bénéficiaires potentiels de La Réunion. Il s'agit essentiellement des différentes structures de recherche scientifique de l'île.

5. Mesures prises afin d'assurer la compatibilité avec les politiques communautaires pour l'année 2003

Outre les débuts de la programmation, les travaux de l'année 2003 ont essentiellement été consacrés à l'élaboration des outils de gestion du programme dans le respect des règlements (CE) 438/2001 du 02 mars 2001 et (CE) 448/2001 du 02 mars 2001.

En particulier, conformément à l'article 5 du règlement 438/2001, le descriptif du système de gestion et de contrôle a été adressé aux services de la Commission en date du 23/09/2003.

En outre, conformément aux prescriptions en matière de transmission informatique, des démarches ont été faites auprès de la DATAR pour que le programme puisse disposer d'une base PRESAGE.

Aucune aide d'état n'est inscrite au programme.

S'agissant des priorités communautaires en matière d'environnement, un premier dossier a été programmé dans le domaine de la pêche, il s'agit d'un séminaire sur la préservation de la ressource dans la zone Océan Indien. Ce type de problématique rejoint bien les nouvelles dispositions européennes en matière de pêche et de préservation des stocks.

S'agissant de l'égalité des chances hommes-femmes, le programme accorde une place privilégiée aux problématiques d'éducation, de formation, d'insertion. Cependant, au titre de l'année 2003, aucune action n'a été mise en place spécifiquement sur ce thème.

S'agissant du développement de la société de l'information, des actions de partenariats seront soutenus dans le domaine l'expertise et de l'ingénierie en matière de NTIC. Cependant, au titre de l'année 2003, aucune action n'a été mise en place.

S'agissant enfin du développement de la recherche, le programme s'inscrit en conformité avec les orientations du 6ème programme cadre de recherche et développement technologique en favorisant notamment le rayonnement régional de pôles de compétences en développement agricole et rural.

Au titre de l'année 2003, un appel à projet a été lancé en direction des différents organismes de recherche de la place. Le résultat ne devrait, néanmoins, intervenir qu'en 2004.



6. Etat d'avancement des grands projets et des subventions globales

Il n'y a ni grand projet ni subvention globale prévu au sein du programme.